

# Stage organisé par l'APSES et le SNES-FSU



## Balades sociologiques

**Le vendredi 17 mai 2024 à Tours**

Lors de ce stage nous échangerons avec Nicolas Oppenheim, maître de conférence en sociologie à l'université de Tours. Ses domaines de recherche sont la sociologie urbaine, les sociologies de l'exclusion, de la jeunesse et de l'enfance, de la mobilité quotidienne.

Sa thèse a porté sur la manière dont les adolescents habitent les quartiers populaires cibles de la politique de la ville, et a été reprise dans son ouvrage *Adolescents de cité : l'épreuve de la mobilité* (2016, Tours, Presses universitaires François Rabelais).

Il fait réaliser des enquêtes de terrain aux étudiant·es en première année de licence de sociologie, enquêtes qui se rapprochent des ballades sociologiques : il est donc enthousiaste à l'idée de partager ses connaissances et ses expériences sur le sujet ! Nous échangeons également sur nos propres expériences de balades sociologiques.

Lors d'une seconde partie nous aborderons l'actualité des SES, du lycée et de l'éducation en général pour échanger ensemble autour d'une ambition émancipatrice pour nos métiers et nos élèves, à rebours de celle portée par le gouvernement.

## Ce stage est ouvert à toutes et tous.

**Nous participons aux frais de déplacement et de repas de nos adhérentes et adhérents**

**Tous les personnels sont autorisés à s'absenter jusqu'à 12 jours par an pour des formations syndicales (sans obligation de rattraper des cours).**

**Seule contrainte : déposer la demande avant le vendredi 19 avril  
auprès du secrétariat de son établissement.**

*Ne pas attendre l'accord de la hiérarchie. Le dépôt du formulaire suffit.*

**Inscrivez-vous *via* votre espace adhérent·e ou par mail à [orleanstours@snes.edu](mailto:orleanstours@snes.edu).**



**EXERCICE DU DROIT SYNDICAL**  
 Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 – article 34 – 7<sup>ème</sup> alinéa  
 Décret n° 82-447 du 28 mai 1982  
 modifié par le décret n° 2012-224 du 16 février 2012

**DPAE – DPE**

**Je soussigné(e),**

NOM D'USAGE ..... PRENOM .....

CORPS .....

ETABLISSEMENT .....

ai l'honneur de solliciter du 17/05/2024 au 17/05/2024

**UN CONGE POUR FORMATION SYNDICALE** \* (compétence du Recteur)  
 LIEU : Tours  
 ORGANISE PAR : SNES-FSU sous l'égide de l'IRHSES  
 (centre agréé obligatoirement)

**article 13 : AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE ORGANISEE PAR :**  
 (compétence du Directeur académique des services de l'Education nationale)

- 13.1 – représentation syndicale non représentée au conseil commun de la fonction publique (1) \*   
 (dans la limite de 10 jours dans l'année)

- 13.2 – représentation syndicale représentée au conseil commun de la fonction publique (1) \*   
 (dans la limite de 20 jours dans l'année)

**(convocation obligatoire pour toute réunion)**

**article 16 : AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE SUR CREDIT D'HEURE (2)\*** (compétence du Recteur)  
 Pour le motif suivant : .....  
 .....  
**(convocation obligatoire pour toute réunion)**

à ....., le .....  
 Signature

\* COCHER LES CASES CORRESPONDANTES

- (1) Représentations syndicales représentées au conseil commun de la fonction publique : CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, CFTC, CGC et les syndicats nationaux qui leur sont affiliés.
- (2) CGT, ASAMEN, @venir.écoles CFE-CGC FP, STC, UNSA, SGEN-CFDT, UDAS, FSU, SUD-EDUCATION, CSEN-FGAF-FAEN-SCENRAC-CFTC, SNCA-Eil, FNEC-FP-FO

<p><b>AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT</b></p> <p>Date et signature : .....</p> <p>AVIS DEFAVORABLE MOTIVE</p>	<p><b>DECISION DU DASEN</b></p> <p><input type="checkbox"/> ACCORD</p> <p><input type="checkbox"/> REFUS MOTIVE</p> <p>Date et signature : .....</p>	<p><b>DECISION DPE - DPAE</b></p> <p><input type="checkbox"/> ACCORD</p> <p><input type="checkbox"/> REFUS MOTIVE</p> <p>Date et signature : .....</p> <p align="center">Pour le Recteur et par délégation          Pour le Secrétaire Général          Le Chef de Division</p>
--	--	---

**Destinataires :** Intéressé(e) (rose)      Etablissement (rose)      Rectorat/ DASEN (bleu)